

SHD : signature d'une convention avec l'ANCGVM



(c) Loïc Salmon

Le Service historique de la Défense (SHD) a conclu une convention de publication avec l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire (ANCGVM) le 19 septembre 2017. Cette convention a été signée au château de Vincennes, siège du SHD, par son directeur, l'administrateur civil hors classe Pierre Laugeay (à gauche), et le président de l'ANCGVM, le colonel Michel Bachette-Peyrade (à droite). Elle définit les conditions de publication d'articles rédigés par le SHD pour la revue trimestrielle *Croix de guerre et Valeur militaire* de l'ANCGVM. Ces articles alimentent la rubrique « Histoire » et apportent un éclairage complémentaire au dossier central de la revue. Depuis 2016, ce dossier, réalisé par des officiers de l'École de guerre à Paris, traite d'une bataille terrestre, navale ou aérienne depuis le premier conflit mondial. La croix de Guerre a en effet été instituée le 8 avril 1915 pour commémorer les citations individuelles depuis le début des hostilités. La croix de la Valeur militaire a été créée par le décret du 11 avril 1956 pour récompenser les militaires ayant accompli une action d'éclat à l'occasion d'opérations de sécurité ou de maintien

de l'ordre. Elle est décernée lors d'opérations extérieures sans déclaration de guerre par le Parlement. Ce dernier s'est prononcé lors de la guerre de libération du Koweït en 1991, au cours de laquelle ont été décernées des croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieurs. Cette décoration a été instituée par la loi du 30 avril 1921. Enfin, l'ANCGM dispose d'un site internet, alimenté notamment par des articles sur la défense d'aujourd'hui, et est présente sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Colonel Michel Bachette-Peyrade, président de l'ANCGVM

11 novembre 2015 : la croix de Guerre à l'Arc de Triomphe

Défense : la croix de la Valeur militaire à 60 ans

La croix de la Valeur militaire décernée à titre collectif